



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

**AVIS D'ATTRIBUTION
D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

SECTION I : AUTORITE DELEGANTE

I.1) Nom et adresse

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

I.2) Nature de l'autorité délégante

Etablissement public territorial

SECTION II : OBJET DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

II.1) Intitulé de la délégation de service public :

Délégation de la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs DISTRIBUS de Saint-Louis Agglomération (68300)

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue :

Articles L 1411-1 et R 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

II.3) Objet de la délégation :

Délégation de la gestion et l'exploitation du réseau de transports collectifs DISTRIBUS de Saint-Louis Agglomération (68300)

Domaine de la délégation : Transports

Durée de la délégation : 84 mois

Lieu principal d'exécution de la délégation : Périmètre de SAINT-LOUIS Agglomération

Code NUTS : FR12



II.4) Informations sur le montant prévisionnel total de la convention :

Montant HT : 16 500 000 € sur la durée totale de la convention

Classification CPV : 60 13 00 00

SECTION III : PROCEDURE

III.1) Publication (s) antérieure (s) concernant la même convention :

Avis d'appel à candidatures paru :

- Au JOUE du 12/04/2018 sous le n° 2018/S 071-158292
- Au BOAMP n° 18-48610 du 12/04/2018
- Dans la revue Rail et Transports du 17/05/2018

III.2) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

SECTION IV : ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

IV.1) Date de signature de la convention par l'autorité délégante : vendredi 7 décembre 2018

IV.2) Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la délégation de service public a été prise :

METROCARS
14, rue du Ballon
68300 SAINT-LOUIS

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds communautaires

Non.

V.2) Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
BP 51 038
67 070 Strasbourg Cedex
Tél. 03.88.21.23.23
Fax. 03.88.36.44.66
Mail : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr



Introduction des recours (Référé contractuel : L.551-15 du Code de justice administrative) :

Délai d'introduction des recours : la juridiction peut être saisie au plus tard le trente et unième jour suivant la publication du présent avis (art. R.551-7 du Code de justice administrative).

SECTION VI : CONSULTATION DE LA CONVENTION

La convention est consultable au siège de la SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

Date d'envoi du présent avis : Jeudi 3 janvier 2019

